

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE
PROCÈS-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt

Le 25 juin 2020 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de LA SURE EN CHARTREUSE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale datée du 18 juin 2020.

Sous la présidence de Virginie Rivière, maire de LA SURE EN CHARTREUSE,
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Ouverture de la séance à 20h30

Étaient présents :

Mesdames : Virginie RIVIÈRE, Anne-Marie GENÈVE, Sophie DEHU-LELEU, Laurence ESCALLIER, Lydie BUISSIERE, Laurence FOEX

Messieurs : Jean-Luc DELPHIN, Fabrice BERNARD-GUELLE, Albino RIBEIRO, Jean VEDEL, Stéphane BUGNON, Jean-Christophe LEVEQUE, Christian SAUZEAT, Benoit GRANGEON, Jean-François BETAU, Fabien REVERDY

Pouvoirs :

Gauthier FOURNEL donne pouvoir à Virginie RIVIERE
Edouard GENÈVE donne pouvoir à Albin RIBEIRO,

Absents :

Frédéric FRAUDEAU

Virginie RIVIERE vérifie et confirme que le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Anne-Marie GENEVE, voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR

- 1** – Compte administratif 2019
- 2** – Vote du compte de gestion 2019
- 3** – Affectation des résultats 2019
- 4** – Budget primitif 2020
- 5** – Subventions aux associations
- 6** – Propositions des taux d'imposition 2020
- 7** – Etat de la dette 2020
- 8** – Budget des investissements
- 9** – Approbation de la liste des 24 candidatures proposées à la Direction Générale des Finances Publiques pour la constitution de la nouvelle commission communale des impôts indirects
- 10** – Nomination correspondant à la défense
- 11** – Elections des représentants aux commissions intercommunales
- 12** – Elections des représentants aux organismes extérieurs
- 13** – Mesure de soutien aux commerces communaux en lien avec l'épidémie de COVID 19
- 14** – Vente de tènement issu des parcelles Section A numéro 708 et 616, autorisation de division en 4 parcelles ainsi que la réalisation d'une étude de sol
- 15** – Points divers

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

23 - 2020 Compte administratif 2019

CA 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-494 648,21 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	688 498,73 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	193 850,52 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	43 831,59 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-216 704,47 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	190 333,37 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2018	34 929,65 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2019	8 558,55 €
SOLDE DU CCAS	8 461,20 €

Le compte administratif 2019 est plus positif que le budget voté.

Nous avons voté en 2019 le report de 62 K€ en budget primitif alors que nous sommes à 193 K€.

L'esprit du budget primitif était de présenter des recettes pessimistes et des dépenses optimistes.

Avant la fusion, les 2 communes historiques dégageaient environ 150 K€ d'excédent de fonctionnement.

Les synergies liées à la fusion présentent un intérêt notoire notamment au niveau des investissements.

Les - 34 k€ de solde d'investissement s'expliquent par le non report de l'excédent de fonctionnement de l'année n-1 (voté pour un montant de 62 k€) et des travaux effectués en fin d'année et qui n'ont pas pu générer le versement des subventions correspondantes.

Mme le Maire quitte le conseil pour le vote du compte administratif 2019, Jean Christophe LEVEQUE, adjoint aux finances présente le CA 2019,

Voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

24 - 2020 Vote du compte de gestion 2019

Le compte de gestion est similaire au compte administratif.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-494 648,21 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	688 498,73 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	193 850,52 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	43 831,59 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-216 704,47 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	190 333,37 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2018	34 929,65 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2019	8 558,55 €
SOLDE DU CCAS	8 461,20 €

Madame le Maire revient au Conseil, Jean Christophe LEVEQUE, présente le compte de gestion 2019

Voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

25 - 2020 Affectation des résultats 2019

Jean-Christophe LEVEQUE propose d'affecter la totalité des **193 850,52 €** de solde de fonctionnement en investissement sur le budget 2020 au compte 1068.

L'affectation des résultats 2019 est voté au compte 1068

Voté l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

26 - 2020 Budget primitif 2020

Le budget sera voté au chapitre.

Chapitre	Dépenses	Compte Administratif 2019	BP 2020
O11	charges à caractères général	169 817 €	223 000 €
O12	charges de personnel	242 155 €	263 000 €
O65	charges subv gest courante	68 499 €	72 000 €
66611	intérêts bancaires	10 037 €	8 500 €
678	autres charges exceptionnelles	1 656 €	2 000 €
6811	dotation aux amortissement	-00 €	12 700 €
O22	dépenses imprévues	-00 €	3 300 €
O23	virement investissement	-00 €	31 000 €
73925	atténuations de charges / atténuations de produits	2 486 €	3 500 €
Total dépenses		494 648 €	619 000 €

Le budget de fonctionnement présenté prend en compte l'impact COVID (ménage, personnel supplémentaire école) et gros entretien de nos matériels roulants (bras tracteur et grosse révision MBTrack).

Chapitre	Recettes	Compte Administratif 2019	BP 2020
70	produits de services	94 480 €	59 500 €
73	impôts et taxes	358 541 €	347 500 €
74	dotations et participations	165 871 €	152 000 €
75	produits gestions courantes	66 954 €	60 000 €
761	produits et participations	10 €	-00 €
7788	produits exceptionnels (remboursements de sinistres)	2 644 €	-00 €
Total recettes		688 499 €	619 000 €

Les recettes présentées prennent en compte une minoration liée au manque à gagner des locations de salles, de la non-recette du périscolaire et du soutien à la crèche et à l'auberge. Nos recettes sont minorées de 72 K€ par rapport au CA 2019.

Voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

27 - 2020 Subventions aux associations

PROPOSITIONS 2019	2018	2019	2020
SOUS LES POMMIERS	3 600	3 600	3 600
CLUB ENTRAIDE ET AMITIE	1 400	1 400	1 400
COMITE DES FETES	1 200	600	2 300
COMITE DES FETES St Julien	1 500	1 700	
COMITE DE COORDINATION (salaire animation périscolaire)	2 400		
ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES (contrat enfance jeunesse)	3 305		
ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES	1 800		
COOPERATIVE SCOLAIRE	800	800	800
ANCIENS COMBATTANTS	120	320	120
SOUVENIR Français	100	100	100
VTT DE LA SURE	400	400	-00
ASEA association au service de l'enfance et des adultes handicapés Isère	75		
TOTAL	16 625	8 920	8 320

Ces subventions sont proposées au BP 2020

Voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

28 - 2020 Propositions des taux d'imposition 2020

St Julien	Pommiers	La Sure	BASES	TOTAL	VOTE DES TAUX 2020 (TEOM : 10,4%) (CFE : 26,9%)
5,72%	7,99%	7,59%	1 287 000,00	97 683 €	TAXE D'HABITATION (taux CAPV 9,51%)
11,45%	20,05%	16,04%	879 900,00	141 136 €	TAXE FONCIERE (taux CAPV 2,87%)
37,91%	55,42%	47,37%	50 400,00	23 874 €	TAXE FONCIERE NON BATI (taux CAPV 7,49%)
				262 694 €	TOTAL

Cette année, malgré notre fusion les taux de taxe d'habitation de St Julien et de Pommiers sont figés en raison de la suppression de la suppression taxe d'habitation. La convergence des taux continue sur le foncier. Une partie des ménages « les plus riches » continue de payer la taxe d'habitation mais les taux sont figés jusqu'à 2023.

Voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

29 - 2020 Etat de la dette 2020

OBJET		cap départ	CAPITAL	ECHEANCE	TAUX
réhabilitation d'un logement	tri/fixe	35 000 €	3 952,25 €	2020	2,78% /10a
débroussailleuse	tri/fixe	20 000 €	4 096,77 €	2021	3,99% /10a
logement T2 et sécurisation carrefour du Martinet	an/fixe	50 000 €	9 700,42 €	2021	3,96% /11a
ACHAT DU TERRAIN DU CHALET	tri/fixe	240 000 €	66 976,20 €	2023	4,82% /15a
salle polyvalente	tri/fixe	200 000 €	122 663,54 €	2031	4,44% /25a
TOTAL		545 000 €	207 389,18 €		

1 emprunt se termine en 2020 et 2 emprunts se terminent en 2021.

Notre état de la dette est très bas, ce qui correspond à environ 1 an de notre recette fiscale (en moyenne sur les communes françaises : 6/7 ans).

Voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

30 - 2020 Budget des investissements

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020				
DEPENSES 2020		RAR 2019	OPERATIONS	CA 2019
INTITULE	CHAPITRE	MONTANT	2020	DEPENSES
ENTRETIEN BATIMENT				
SOLDE D'EXECUTION 2019				0
EGLISE POMMIERS	21318/23	4 700.00	40 000.00 €	
Kiosque du lac	21318/39	22 094.37	0.00 €	1 599.60 €
AUBERGE St-Julien	21318/35	-	0.00 €	14 770.00 €
TRAVAUX MTL	21318/22	806.76	2 500.00 €	3 793.24 €
chaire de l'église St-Julien	21318/13	2 390.18	0.00 €	25 631.82 €
AGRANDISSEMENT ECOLE	21318/34		840 000.00 €	
TOTAL		29 991.31	882 500.00 €	0.00 €
				0.00 €
EQUIPEMENTS DIVERS				
informatique + sono	2158/11	720.21	3 200.00 €	3 436.77 €
mobilier divers:CUISINE ECOLE	2158/34	263.23	4 000.00 €	0.00 €
réfrigérateur salle des fêtes	2158/12	50.03	0.00 €	543.97 €
BRAS ARTICULE TRACTEUR	2158/43	-	5 600.00 €	0.00 €
mobilier et informatique école	2158/34	-	4 000.00 €	1 579.79 €
P.L.U.	232/40	461.68	20 000.00 €	18 472.32 €
TOTAL		1 495.15	36 800.00 €	0.00 €
				0.00 €
MONUMENTS				
Panneaux maquis palace	2158/41	1 200.00	0.00 €	0.00 €
déplacement du monument St Julien/cimetière	2158/19	2 000.00	15 000.00 €	0.00 €
TOTAL		3 200.00	15 000.00 €	0.00 €
VOIRIE				
DEMOLITION DU CHALET	2151/20	-	7 200.00 €	0.00 €
détournement de voirie/ENFOUISSEMENT	2151/20	144 852.46	0.00 €	109 747.54 €
ACHAT TERRAIN ET FRAIS GEOMETRES	2151/20	-	10 000.00 €	0.00 €
REALISATION MERLON 1	2151/20	-	165 000.00 €	0.00 €
Bétonnage passage à gué	2151/20	-	6 000.00 €	0.00 €
Autres travaux voirie	2151/20	-	2 800.00 €	0.00 €
TOTAL		144 852.46	191 000.00 €	0.00 €
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	164		37 706.61 €	37 129.42 €
DEPENSES IMPREVUES			1 083.37 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES	1 343 628.90 €	179 538.92	1 164 089.98 €	216 704.47 €

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020		RAR 2019	OPERATIONS	CA 2019
INTITULE	CHAPITRE	MONTANT	NOUVELLES	RECETTES
<i>virement fonctionnement de l'année en cours</i>	O21		31 000.00 €	0.00 €
amortissements	28031		12 700.00 €	0.00 €
FC TVA	10222		27 000.00 €	15 361.34 €
taxe d'aménagement	10223		1 449.48 €	7 648.45 €
<i>excédent de fonctionnement reporté de l'année 2019</i>	1068		193 850.52 €	151 285.58 €
<i>excédent d'investissement reporté de 2019 +CCAS</i>	OO1		17 019.75 €	0.00 €
TOTAL FONDS DIVERS			283 019.75 €	174 295.37 €
SUBVENTION DETR	1321		0.00 €	0.00 €
SUBVENTION DEPARTEMENT VOIRIE	1323		25 000.00 €	16 038.00 €
SUBVENTION DEPARTEMENT ECOLE	1323		<i>367 000.00 €</i>	
SUBVENTION REGION MAIRIE	1312		9 332.00 €	0.00 €
SUBVENTION FOND BARNIER	1323		<i>99 840.00 €</i>	0.00 €
SUBVENTION SEDI	1323		0.00 €	0.00 €
FONDS DE CONCOURS CAPV	13151		12 668.00 €	0.00 €
TOTAL SUBVENTIONS			513 840.00 €	16 038.00 €
EMPRUNT D'EQUILIBRE			546 769.15 €	0.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS			1 343 628.90 €	190 333.37 €

Le budget sans le projet de l'école sera juste à l'équilibre.

Pour rappel, il faut voter chaque programme d'investissement.

Voté par 16 voix pour et 3 abstentions

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

31 - 2020 Approbation de la liste des 24 candidatures proposées à la Direction Générale des Finances Publiques pour la constitution de la nouvelle commission communale des impôts indirects

Proposition de délibération :

Rappel que le code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID). La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal, et de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent son renouvellement.

Il convient suite à la mise en place du nouveau conseil municipal en date du 27 mai 2020 de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Ces commissaires sont désignés par la Direction générale des finances publiques sur une liste de 24 contribuables dressées par délibération du conseil municipal.

Rappel que ces commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune. Parmi eux, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

D'autre part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de cent hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts.

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts,

Vu le renouvellement du Conseil municipal et l'élection du maire le 27 mai 2020,

Vu les conditions que doivent remplir les candidats,

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Proposition d'adopter la liste des candidats comme suit :

Commissaires titulaires					
Nom	Prénom	Date de naissance	Profession	Adresse	Observations
LEVEQUE	Jean-Christophe		Salarié	La Sure en Chartreuse	
TESTORI	Bruno		Artisan	Sassenage	Propriétaire de forêts
GENEVE	Edouard		Agriculteur St	La Sure en Chartreuse	
GENEVE	Claude		Retraité	La Sure en Chartreuse	
BUISSIERE	Georges			La Sure en Chartreuse	
ESCALLIER	Véronique		Salariée	La Sure en Chartreuse	
BATIER-GENEVE	Patrick		Salarié	La Sure en Chartreuse	
COMETTO	Jean			La Sure en Chartreuse	
REVERDY	Fabien		Salarié	La Sure en Chartreuse	
CHARLOT	Jean-François			La Sure en Chartreuse	
GUILLAUD	Rolland			La Sure en Chartreuse	
HOLLANDE	Françoise			La Sure en Chartreuse	

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Commissaires suppléants					
Nom	Prénom	Date de naissance	Profession	Adresse	observations
LOCATELLI	Christian			La Sure en Chartreuse	
SERPOLLET	Marie-Madeleine			La Sure en Chartreuse	
GERVASONI	Nadine			La Sure en Chartreuse	
GENEVE	Jean-François			La Sure en Chartreuse	
SECHAUD	Anne-Marie			La Sure en Chartreuse	
RICHARD	Fabien		Salarié	La Sure en Chartreuse	
BOUVAGNET	Michel		Retraité	La Sure en Chartreuse	
PELLERIN	Roger		Retraité	La Sure en Chartreuse	
FETAZ	Gérard		Retraité	La Sure en Chartreuse	
MODELIN	Jacques		Retraité	La Sure en Chartreuse	
GERENTE	Nicolas	18/05/1978		MIRIBEL LES ECHELLES	
GERENTE	Michel		Retraité	La Sure en Chartreuse	Propriétaire de forêts

Voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

32 - 2020 Nomination correspondant à la défense

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ». Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'État de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Fabien REVERDY est candidat au poste de correspondant à la défense.

Fabien REVERDY est élu « correspondant défense »

Voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

33 - 2020 Elections des représentants aux commissions intercommunales

COMMISSIONS DU PAYS VOIRONNAIS	CAPV – Commission Aménagement du territoire, urbanisme et logement	CAPV – Commission Organisation de la mobilité	CAPV – Commission Culture, patrimoine culturel et équipements sportifs	CAPV – Commission Protection de l'environnem ent	CAPV – Commission Ressources et Moyens	CAPV - Commission économie, emploi, formation
RIVIERE Virginie						
LEVEQUE Jean-Christophe		Titulaire			Titulaire	
ESCALLIER Laurence	Titulaire					
RIBEIRO Albin				Titulaire		
DEHU LELEU Sophie			Titulaire			
VEDEL Jean						
BUGNON Stéphane	Suppléant					
BERNARD GUELLE Fabrice						Titulaire
FOEX MIRAVAL Laurence						
GENEVE Edouard						
GENEVE Anne-Marie						
SAUZEAT Christian					Suppléant	Suppléant
DELPHIN Jean-Luc						
BUISSIERE Lydie						
FRAUDEAU Frédéric						
FOURNEL Gauthier						
GRANGEON Benoît				Suppléant		
BETEAU Jean-François		Suppléant				
REVERDY Fabien			Suppléant			

Voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

34 - 2020 Elections des représentants aux organismes extérieurs

	Parc de Chartreuse	TE 38 (Syndicat des Énergies du Département de l'Isère)	AURG (Agence Urbanisme Région Grenobloise)
RIVIERE Virginie			
LEVEQUE Jean-Christophe			
ESCALLIER Laurence			TITULAIRE
RIBEIRO Albin		TITULAIRE	
DEHU LELEU Sophie			
VEDEL Jean			
BUGNON Stéphane			SUPPLÉANT
BERNARD GUELLE Fabrice			
FOEX MIRAVAL Laurence			
GENEVE Edouard			
GENEVE Anne-Marie			
SAUZEAT Christian			
DELPHIN Jean-Luc	TITULAIRE		
BUISSIÈRE Lydie	SUPPLÉANT		
FRAUDEAU Frédéric			
FOURNEL Gauthier			
GRANGEON Benoît		SUPPLÉANT	
BETEAU Jean-François			
REVERDY Fabien			

Voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

35 - 2020 Mesures de soutien aux commerces en lien avec l'épidémie de COVID 19

La France, comme le reste du monde subit une épidémie sanitaire liée au coronavirus appelé COVID 19 depuis le début de l'année 2020. L'état français a placé le pays en confinement du 17 mars 2020 12h au 11 mai 2020. Les français ont vu leur liberté de circulation interdite et les commerces ont dû fermer leurs portes pendant cette période.

Les commerces ont eu l'autorisation de rouvrir leurs portes sous certaines conditions depuis le 2 juin 2020.

Le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, en soutien aux TPE contraintes de fermer, a demandé aux bailleurs d'annuler trois mois de loyers en geste de solidarité. Ce geste, très important, doit permettre de soulager la trésorerie des petites entreprises.

La commune de La Sure En Chartreuse, est concernée en tant que bailleur de la crèche et de l'Auberge communale. Ces 2 activités sont très importantes pour la vie de notre commune, aussi, je vous propose d'appliquer cette mesure pour nos 2 TPE auxquelles nous louons un local.

Les loyers mensuels de ces 2 commerces sont :

- Auberge : 929,57 €/mois
- Crèche : 300 €/mois

Il est à noter que le bail de l'auberge ne mentionne pas de détail quant à la partie commerce et logement et que la crèche bénéficie d'une aide financière depuis 2017. En effet le bail de la crèche précise que le loyer devait être porté à 450 €/mois la deuxième année et à 700 €/mois à partir de la troisième année. La mise en place du service étant difficile les premières années, l'augmentation n'avait pas été appliquée.

Ce manque à gagner dans les recettes n'impactera pas de manière importante les comptes de la commune, aussi, le maire a proposé aux élus en place et à venir d'appliquer cette mesure en soutien à nos TPE concernées par un loyer communal pendant la période de confinement. Dans l'impossibilité de réunir le conseil municipal pendant la période de confinement un mail aux élus en place et aux futurs élus a été envoyé le 22/04/2020. Le résultat du sondage pour 29 personnes consultées est de 20 personnes favorables au gel des loyers, 6 personnes ont émis des réserves sur le montant du gel du loyer de l'auberge et 3 personnes n'ont pas rendu d'avis.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Entendu l'exposé de Madame Virginie RIVIÈRE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- Décide de ne pas percevoir les loyers de la crèche et de l'auberge pendant 3 mois.

Voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

36 - 2020 Vente de tènement issu des parcelles Section A numéro 708 et 616, Autorisation de division en 4 parcelles ainsi que la réalisation d'une étude de sol

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine communal et pour financer des investissements, Madame la Maire propose de vendre un tènement issu des parcelles cadastrées section A numéro 616 et 708, situé route Marie Louise Daclin. Ce tènement d'environ 2790 m² est classé en zone à AUA et UA au PLU et sera divisé en 4 lots

- ⇒ Lot A d'une surface d'environ 780 m²
- ⇒ Lot B d'une surface d'environ 600 m²
- ⇒ Lot C d'une surface d'environ 705 m²
- ⇒ Lot D d'une surface d'environ 705 m²

Madame la Maire propose de signer une convention d'honoraires, pour division de parcelles avec création de 4 terrains à bâtir sous procédure de demande de permission valant division, qui a été établie avec la société Géo Conseil consulte pour un montant de 4 668 € TTC

Madame la Maire propose de signer une convention d'honoraires, pour procéder à l'étude géotechnique préalable de site G1 ES, des risques de dessiccation-gonflement des sols et d'infiltration des EP pour un projet de 4 lots constructibles pour maisons individuelles selon la Loi Elan et la norme NFP 94-500 pour un montant de 1 564 € TTC

Madame la Maire précise que les ventes des parcelles pourraient être consenties pour un prix au mètre carré compris entre 140 € et 160 € hors taxes et hors droits et sous les conditions suivantes :

- ⇒ Obtention par l'acquéreur de son financement
- ⇒ Obtention d'un permis de construire purgé

En complément, la commune autoriserait les acquéreurs à :

- ⇒ Pénétrer sur le terrain ainsi que toute personne mandatée par elle notamment pour établir des plans topographiques et les sondages de sol.
- ⇒ Déposer un permis de construire pour la construction de leur maison

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Madame la Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur le principe de la vente de ces parcelles :

- D'accepter la convention de division desdites parcelles pour un montant de 4 668 euros TTC,
- D'accepter la convention pour procéder à l'étude géotechnique pour un montant de 1 564€ TTC
- De l'autoriser à signer les compromis de vente, actes de vente ainsi que tous documents nécessaires à la conclusion définitive de l'opération

Après avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce :

- ⇒ Donne un avis favorable au principe de la vente du dit tènement issu des parcelles cadastrées section A numéro 708 et 616
- ⇒ Accepte la convention de division desdites parcelles pour un montant de 4 668 euros TTC
- ⇒ Accepte la convention pour procéder à l'étude géotechnique pour un montant de 1 564€ TTC
- ⇒ Accepte le montant de la vente pour un prix au mètre carré compris entre 140 € et 160 € hors taxes et hors droits

- ⇒ Accepte les conditions suivantes :
 - Obtention par l'acquéreur de son financement
 - Obtention d'un permis de construire purgé

- ⇒ Autorise les acquéreurs à :
 - Pénétrer sur le terrain ainsi que toute personne mandatée par elle notamment pour établir des plans topographiques et les sondages de sol.
 - Déposer un permis de construire pour la construction de leur maison

- ⇒ Rappel que dans le cas où l'opération ne pourrait se réaliser, le conseil municipal demande aux acquéreurs de laisser ou remettre le terrain en état initial

- ⇒ Autorise Madame la maire à signer les compromis de vente qui seront passés entre la commune de la sure en Chartreuse et les acquéreurs. Ces compromis seront rédigés par les notaires des acquéreurs avec copie à Maître Emmanuelle MOLLET, notaire de la Commune de La Sure en Chartreuse (la Commune sera représentée par son notaire Maître Emmanuelle MOLLET, notaire à Voreppe)

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

- ⇒ Autorise Madame la maire à signer les actes de vente dans les mêmes conditions
- ⇒ Autorise Madame la maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la vente jusqu'à sa conclusion définitive

Madame le Maire rappelle que la vente des terrains était un projet de l'ancienne municipalité, qui avait pour finalité la réhabilitation de l'ancienne mairie du village de Pommiers , ces terrains donnés par Madame DACLIN, le 30 mars 1892 étaient un legs au « Bureau de Bienfaisance » Centre Communal Actions Sociales (C.C.A.S.) de la commune et pour rester dans l'esprit de la donatrice, la commune a divisé ces parcelles en lot afin de permettre à des foyers de revenus modestes d'accéder à la propriété , ce qui permettra aussi de maintenir l'école de la commune.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Madame le maire

Voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

Objet :

Points Divers :

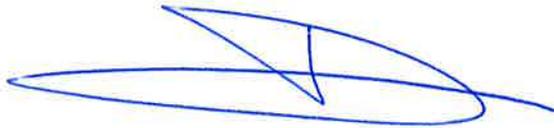
- **Délégations de signatures :** Madame le Maire a donné délégation de signature aux nouveaux adjoints et aux conseillers délégués.
- **École :** Sophie LELEU nous informe qu'il y aura 82 peut-être même 84 enfants à la rentrée de septembre 2020. Le directeur d'école a demandé la réouverture de la 4ème classe qui lui a été refusée. Madame le Maire et Sophie Leleu vont demander un rendez-vous à l'IEN de notre circonscription, Mr HELAY-GIRARD, pour une demande conjointe motivée.
- **École :** : La commune, en étroite collaboration avec l'équipe enseignante et périscolaire a fait le nécessaire pour que l'école puisse rouvrir en présentiel pour les rentrées du 11 mai et du 22 juin. Mme le Maire déplore le manque de communication préalable des services de l'état. Pour les 2 ouvertures les protocoles sanitaires sont arrivés tardivement ce qui a réduit le temps de mise en place des classes et la commune a été avertie lors des différentes allocutions en même temps que l'ensemble des Français. Si une communication préalable n'était pas réalisable, il aurait été souhaitable qu'à minima les protocoles sanitaires soient transmis dans la foulée. Enfin, il est anormal que le ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel BLANQUER tienne des propos qui ne soient pas dans la lignée du protocole sanitaire, notamment au niveau des règles de distanciation d'1 mètre minimum entre chaque élève lors de l'ouverture du 22 juin.
- **Accueil des loisirs :** à ce jour, moins de 10 inscrits en semaines 1 et 3 et 2 ou 3 en semaine 2, c'est peu, il faudrait un minimum de 12 enfants. Rolande Houdard doit relancer les inscriptions. Les activités auront lieu à la MTL pour des raisons de distanciations. Il aura lieu les 3 premières semaines de juillet.
- **Travaux d'assainissement au Col :** Les travaux ont débuté, travaux très importants pour les habitants des 2 villages qui devraient se terminer fin 2021. Jean Vedel a ajouté une rubrique sur le site de la commune pour suivre le chantier
- **Boîte aux lettres du village de St Julien,** celle-ci est cassée et la poste ne réagit pas malgré de nombreuses relances. Madame le Maire va se mettre en relation avec la poste pour une réparation au plus vite

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIL 2020

- **Portage des commissions sur la commune pendant l'épidémie du covid 19** pour les habitants de plus de 70 ans, Madame le Maire remercie Sophie LELEU, Fabrice BERNARD-GUELLE et Annie GENEVE pour leur implication pendant cette période. Ce service a été très apprécié des bénéficiaires.

Le conseil municipal est clos à 22h 25

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 25 JUIN 2020

FEUILLET DE CLOTURE

- 1 – Compte administratif 2019
- 2 – Vote du compte de gestion 2019
- 3 – Affectation des résultats 2019
- 4 – Budget primitif 2020
- 5 – Subventions aux associations
- 6 – Propositions des taux d'imposition 2020
- 7 – Etat de la dette 2020
- 8 – Budget des investissements
- 9 – Approbation de la liste des 24 candidatures proposées à la Direction Générale des Finances Publiques pour la constitution de la nouvelle commission communale des impôts indirects
- 10 – Nomination correspondant à la défense
- 11 – Elections des représentants aux commissions intercommunales
- 12 – Elections des représentants aux organismes extérieurs
- 13 – Mesure de soutien aux commerces communaux en lien avec l'épidémie de COVID 19
- 14 – Vente de tènement issu des parcelles Section A numéro 708 et 616, autorisation de division en 4 parcelles ainsi que la réalisation d'une étude de sol
- 15 – Points divers